

=

# L'économie sociale comme réponse aux impacts du ralentissement économique

Mémoire présenté par le Chantier de l'économie  
sociale dans le cadre des consultations  
prébudgétaires 2024-2025

## Sommaire exécutif

Face aux bouleversements économiques anticipés en 2024, le Chantier de l'économie sociale, organisation au service de plus de 11 000 entreprises d'économie sociale qui emploient 220 000 travailleurs partout sur le territoire québécois, soumet ce mémoire dont le fil conducteur est simple : **des propositions concrètes pour une relance économique au bénéfice de tous les Québécois et les Québécoises.**

Le budget 2024-2025 sera une occasion pour le gouvernement de prévenir les pires impacts du ralentissement économique sur la population. Voilà pourquoi nous nous concentrons, en premier lieu, sur les **questions alimentaires et de logement**. Nous regardons également vers l'avenir, vers une sortie de crise, en réfléchissant à la jeunesse, à l'innovation et aux outils financiers de l'économie sociale, afin de permettre aux entreprises d'économie sociale de poursuivre leurs efforts pour construire une économie pour tous les Québécois et les Québécoises.

Finalement, une série de **recommandations** concrètes sont mises de l'avant pour renforcer l'économie sociale plus spécifiquement.

## Résumé des recommandations

### ALIMENTAIRE

- Soutenir financièrement et encadrer la mise en place d'un programme d'alimentation scolaire porté par des entreprises d'économie sociale ainsi que des organismes communautaires.
- Financer, à la hauteur de 1 245 000 \$ sur trois ans, le projet l'Accélérateur du réseau ICI Coop, qui vise à améliorer et accélérer l'accompagnement de projets d'entreprises collectives, dont des coopératives, au sein du réseau d'épiceries coop.

### LOGEMENT

- Protéger le parc locatif abordable existant par la mise en place d'un fonds de 500 M\$ pour l'achat de logements par des OBNL, fonds dont l'administration serait assurée par des acteurs du milieu.

## INNOVATION

- Créer, dans des secteurs névralgiques, des subventions équivalentes aux crédits d'impôt disponibles pour les entreprises traditionnelles afin de favoriser les investissements dans la recherche et le développement par les entreprises d'économie sociale.

## ENVIRONNEMENT

- Intégrer les indicateurs du bien-être du collectif G15+ dans les cadres d'analyses budgétaires dans l'objectif de placer davantage l'environnement ainsi que le bien-être des citoyens au cœur des actions des décideurs publics.

## OUTILS FINANCIERS

- Soutenir l'élargissement de l'Initiative immobilière communautaire à l'échelle panquébécoise par le biais de l'une des **deux interventions suivantes** : participer à la capitalisation de l'Initiative immobilière communautaire panquébécoise à la hauteur de 15 M\$ (sur un besoin total de 60 M\$) par un prêt sans intérêt de rang subordonné et par la compensation d'une partie des coûts d'opération du fonds, soit 900 k\$ pour 5 ans; OU soutenir l'ensemble des coûts d'opération de l'Initiative immobilière communautaire panquébécoise durant une période initiale de 5 ans (estimés autour de 2,25 M\$).
- Capitaliser un fonds de fonds à la hauteur de 100 M\$ au sein de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale pour soutenir les outils financiers émergents dans l'écosystème de la finance solidaire. Cette somme peut être apportée sous forme de prêts sans intérêt de rang subordonné.
- Financer un Fonds de résilience à la hauteur de 10 M\$ qui permettrait aux entreprises d'économie sociale de poursuivre leur adaptation à la nouvelle réalité économique.

## JEUNESSE

- Financer adéquatement le Plan d'action jeunesse afin de permettre le renouvellement du programme SISMIC à la hauteur de 1,3 M\$ par an.

## EMPLOI

- Accorder au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale une bonification de 145 M\$ de son enveloppe en employabilité afin de combler le déficit laissé par le non-renouvellement de certaines bonifications des ententes Canada-Québec relatives au marché du travail et à la main-d'œuvre.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>À propos</b> .....	<b>5</b>
<b>ALIMENTAIRE</b> .....	<b>7</b>
<b>LOGEMENT</b> .....	<b>9</b>
<b>INNOVATION</b> .....	<b>10</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>11</b>
<b>OUTILS FINANCIERS</b> .....	<b>12</b>
<b>JEUNESSE</b> .....	<b>16</b>
<b>EMPLOI</b> .....	<b>17</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>18</b>

# À propos

## Le Chantier de l'économie sociale

Le Chantier de l'économie sociale a pour principal mandat la concertation pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec. Il réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale œuvrant dans de multiples secteurs d'activité (communications, loisir, technologies, habitation, services aux personnes, ressources naturelles, formation, financement, services de proximité, culture, etc.), des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local et régional. Il est reconnu comme interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec au côté du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) par la Loi sur l'économie sociale de 2013.

Le Chantier a pour mandat de :

**Concerter** divers acteurs et partenaires de l'économie sociale au niveau régional et national;

**Promouvoir** l'économie sociale comme vecteur de changement social et économique;

**Créer** des conditions et des outils favorables à la consolidation, à l'expérimentation et au développement de nouveaux créneaux et projets;

**Participer** à la construction d'alliances avec d'autres acteurs socio-économiques et mouvements sociaux en faveur de ce modèle de développement, incluant l'international.

## L'économie sociale au Québec

À la fois une activité entrepreneuriale, mais aussi un moyen d'entreprendre et de gérer les entreprises selon d'autres logiques économiques, les entreprises d'économie sociale émergent de la mobilisation et de la volonté des communautés de développer et maintenir des services, des produits et des emplois pertinents et durables. Aussi appelées « entreprises collectives », ces entreprises ont une vocation sociale puisqu'elles sont redevables à la collectivité (leurs membres ou des représentants de la communauté) du fait de leur gouvernance collective et démocratique.

Exploitées comme coopérative, mutuelle ou organisme à but non lucratif (OBNL), ces entreprises opèrent conformément aux principes de fonctionnement suivants, définis dans la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1) :

- Répondre aux besoins de leurs membres ou de la collectivité ;
- Ne pas être sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics ;
- Prévoir une gouvernance démocratique par les membres ;
- Aspirer à une viabilité économique ;
- Interdire ou limiter la distribution des surplus générés par leurs activités économiques;
- En cas de fermeture ou de vente, le reliquat de leurs biens doit être dévolu à un organisme partageant des objectifs semblables et établis au Québec.

Le Québec compte **près de 11 200 entreprises d'économie sociale**. Ensemble, elles génèrent des revenus de **47,8 milliards de dollars** et emploient **220 000 salariés**. Ces entreprises collectives reposent sur l'engagement de **13,4 millions de membres, dont 90 000 administrateurs, 50% au moins de femmes et 20% de jeunes de 35 ans et moins**. Parce qu'elles font des choix de gestion innovants et au service de la qualité, de l'accessibilité et de la pérennité de leurs activités, elles sont plus résilientes que des entreprises privées. En effet, alors que 80% de ces dernières ne survivent pas à leur première décennie d'activité, 75% des entreprises collectives sont toujours en opération 15 ans après leur création. Ancrées dans leurs communautés, elles desservent un marché local et régional (76%) en se démontrant viables et autonomes: au total, les subventions et aides publiques ne représentent que 5,6% de l'ensemble des revenus des entreprises d'économie sociale.

Si l'économie sociale est présente dans toutes les régions du Québec et dans de nombreux de secteurs, c'est, entre autres, grâce à un écosystème de soutien à ces entreprises qui œuvre à assurer leur émergence, leur consolidation et la croissance de leurs activités et leur permet d'apporter des réponses innovantes à des défis émergents. Cet écosystème de soutien - reconnu comme exemplaire à l'échelle internationale - inclut des organisations de recherche et de transfert d'innovations, des organisations pour renforcer l'expertise des travailleurs et des dirigeants des entreprises, ainsi que celles des accompagnateurs de leurs projets entrepreneuriaux, des organisations spécialisées dans l'accompagnement de projets sectoriels ou de formes juridiques particulières, des fonds spécialisés qui permettent la mise sur pied et la croissance de nouvelles initiatives et des lieux de concertation pour identifier des besoins et occasions pour soutenir le développement de l'économie sociale.



# ALIMENTAIRE

## Alimentation scolaire

Le [Bilan-Faim 2023](#) ne pourrait être plus clair : la crise est grave. Avec 2,6 millions de demandes d'aide alimentaire chaque mois, la plus haute demande enregistrée de l'histoire, les Québécois et les Québécoises de toutes les régions sont plus que jamais confrontés à l'insécurité alimentaire.

35% des bénéficiaires de l'aide alimentaire sont des enfants. Le rapport [Bien manger à l'école](#) estime qu'un enfant sur cinq vit dans une famille en situation d'insécurité alimentaire. Tous les jours, des enfants québécois souffrent de la faim et le nombre d'enfants dans cette situation ne fait que grandir. En plus de financer les mesures pour contrer l'insécurité alimentaire au sein du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il est primordial d'investir dans un programme qui permettrait aux écoles de fournir à l'ensemble des enfants des repas sains et équilibrés.

Il n'y a que 59% des écoles qui offrent un service de repas à ce jour, payant ou non. Plusieurs régions n'ont tout simplement pas de programme d'alimentation scolaire adéquat, pour des raisons de logistiques ou de rentabilité. D'ailleurs, le [Canada est le seul pays du G7](#) sans programme d'alimentation scolaire universel.

Pourtant, sur le territoire, des solutions existent. Des entreprises d'économie sociale telle que [La Cantine pour tous](#) offrent des services alimentaires en tarification sociale. De grandes alliances tel que le [Chantier pour un programme d'alimentation scolaire universel au Québec](#) (PASUQ) travaillent d'arrache-pied pour mettre en place les conditions favorables pour l'émergence d'un tel programme.

Dans ce contexte d'urgence, il nous apparaît plus clair que jamais que le gouvernement doit, dès maintenant, **investir pour mettre en place et encadrer un programme d'alimentation scolaire universel porté par les entreprises d'économie sociale** avec l'appui et le soutien des acteurs à but non lucratif. Un tel programme serait non seulement fort moins coûteux qu'un programme entièrement public, mais offrirait aussi énormément de flexibilité locale, afin d'assurer un approvisionnement local, une main-d'œuvre locale et donc des circuits courts de production-transport-transformation-livraison.

Des enfants québécois souffrent de la faim. Il est possible, dès maintenant, d'y remédier.

**Recommandation :** Soutenir financièrement et encadrer la mise en place d'un programme d'alimentation scolaire porté par des entreprises d'économie sociale ainsi que des organismes communautaires.

## Épiceries collectives et de proximité

Les épiceries collectives et de proximité, qu'elles soient sous forme de coopératives (coop) ou d'organismes à but non lucratif (OBNL), jouent un rôle important dans la distribution d'aliments sains, de qualité et abordables, en mettant l'accent sur la durabilité, la proximité et la participation des membres de la communauté.

Il existe une centaine d'épiceries sous forme coopérative et, approximativement, 30 gérées par des OBNL. On peut estimer que les épiceries coopératives ou OBNL permettent à plus de 400 000 personnes d'accéder à des aliments frais, près de leur milieu de vie. Elles rendent donc des services essentiels à la population québécoise et contribuent à l'autonomie alimentaire du Québec.

Malheureusement, ce ne sont pas tous les milieux de vie qui ont actuellement accès à ce type de services. On assiste d'ailleurs à une augmentation importante du nombre de nouveaux projets d'épiceries de proximité, sous forme coopérative ou OBNL. En effet, ICI Coop - la Fédération des coopératives alimentaires du Québec - accompagne présentement 13 projets en démarrage et les demandes sont en constante augmentation depuis plusieurs années. Ce sont soit de nouveaux projets portés par des promoteurs qui souhaitent se doter d'une nouvelle épicerie, soit des projets de reprise collective où des promoteurs collectifs se mobilisent afin d'éviter la fermeture de l'épicerie de leur milieu, faute de relève entrepreneuriale.

Face à ces besoins accrus, ICI Coop a mis sur pied un projet ambitieux et innovant appelé « [l'Accélérateur](#) ». Il s'agit d'une plateforme numérique permettant d'améliorer et d'accélérer l'accompagnement de projets en démarrage ou de reprise collective.

La plateforme de l'Accélérateur est disponible depuis décembre 2023 et une phase pilote est présentement en cours pendant l'hiver avec les différents partenaires de l'écosystème d'économie sociale. Le projet a pu voir le jour grâce à un soutien financier important du Mouvement Desjardins pour le développement de la plateforme (400 000 \$). Il produit déjà d'excellents résultats pour les épiceries en démarrage.

ICI Coop souhaite ajouter des modules et des fonctions à la plateforme afin d'étendre sa portée et de répondre également aux besoins des épiceries de proximité existantes. Ces fonctions supplémentaires permettront d'améliorer la pérennité et de soutenir la croissance des épiceries collectives et de proximité en leur assurant un accompagnement plus continu.

**Recommandation** : Financer, à la hauteur de 1 245 000 \$ sur trois ans, le projet l'Accélérateur du réseau ICI Coop, qui vise à améliorer et accélérer l'accompagnement de projets d'entreprises collectives, dont des coopératives, au sein du réseau d'épiceries coop.





Il est tout simplement impossible d'ignorer la crise du logement qui frappe de plein fouet le Québec. La liste des raisons est longue, mais le constat est clair : il manque cruellement d'unités abordables au Québec. Le taux d'inoccupation de logements sur le territoire est sous la barre des 3% depuis 2019, sonnante l'alarme sur un marché déséquilibré. Les prix des loyers ont augmenté de 14% à l'échelle nationale dans la dernière année et, dans certaines villes, les loyers ont bondi jusqu'à 44% dans la dernière année.

Derrière ces chiffres se cachent des choix impossibles pour les ménages québécois qui doivent comprimer leurs dépenses en alimentation, en éducation et en loisirs pour payer leurs loyers. Un effet qui se fait ressentir dans toute l'économie québécoise.

Une série de mesures ont été annoncées par le gouvernement afin d'accélérer les mises en chantier. Ces efforts sont certes louables, mais ces mesures n'ont pas l'effet escompté et les mises en chantier sont en baisse.

Parmi tous les programmes mis de l'avant par le gouvernement, que ce soit pour des constructions neuves, subventions, prêts, allègements réglementaires, formation de la main-d'œuvre, un aspect a été largement ignoré jusqu'à maintenant : **la protection de l'abordabilité du parc locatif existant**.

Pourtant, au-delà des mises en chantier, l'abordabilité du parc locatif existant doit absolument être protégée, d'autant plus qu'on **perd plus de logements abordables par année qu'on n'en crée au Canada**. Chaque fois qu'un immeuble change de propriétaire, que ce soit un triplex à Montréal ou un complexe de plusieurs centaines d'unités à Drummondville, le Québec perd des unités abordables, puisque les nouveaux propriétaires, lorsqu'ils sont des gestionnaires privés, ne peuvent qu'augmenter les loyers significativement, en raison des coûts d'acquisition et de financement.

Nul besoin de chercher très loin pour trouver des solutions à ce problème : l'économie sociale en offre déjà. Puisque les entreprises d'économie sociale augmentent leurs loyers en fonction des coûts et non des prix et maintiennent leurs actifs à long terme plutôt que de contribuer à la spéculation en multipliant les transactions, elles peuvent garder les loyers plus bas. L'impact sur le long terme est notable. Un exemple : les loyers d'Interloge, gestionnaire d'un parc locatif non lucratif, sont à 43%, en moyenne, sous le prix du marché. **La conclusion est claire : lorsqu'une entreprise d'économie sociale détient du logement, il sera plus abordable dans le temps.**

Alors que le Chantier salue les interventions ponctuelles du gouvernement afin de faciliter l'acquisition d'unités existantes, il est clair qu'une vision plus structurante doit être mise en place. Voilà pourquoi le Chantier propose que le gouvernement du Québec mette en place un programme similaire au Rental Protection Fund de la Colombie-Britannique.

Ce fonds de 500 millions \$, géré par les acteurs du logement non lucratif eux-mêmes, vise l'acquisition d'unités abordables existantes par des gestionnaires non lucratifs. En offrant des prêts à bas taux d'intérêt à ces développeurs, il vise la protection de milliers d'unités abordables.

**Deux critères seraient essentiels** : la capitalisation du fonds, afin de faciliter les interventions de grande taille, et qu'il soit administré par les acteurs en économie sociale eux-mêmes. Ce second critère assurera que le fonds puisse bouger rapidement, en répondant aux besoins réels de toutes les régions du Québec. Le milieu de l'économie sociale, par des fonds comme le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, démontre, depuis 25 ans, qu'il possède une expertise dans la mise en place et la gestion de grands fonds qui stimulent l'économie québécoise.

En somme, un programme similaire au Québec pourrait faire une différence significative en protégeant le parc locatif abordable et en augmentant l'impact des programmes de construction.

**Recommandation** : Protéger le parc locatif abordable existant par la mise en place d'un fonds de 500 M\$ pour l'achat de logements par des OBNL, fonds dont l'administration serait assurée par des acteurs du milieu.



La crise de [productivité est bien documentée](#) au Québec. Plusieurs interventions ont été essayées, dont les crédits d'impôt aux sociétés afin de stimuler l'innovation. Pourtant, ces interventions louables ignorent complètement l'économie sociale, où 89% des entreprises ne sont pas éligibles aux crédits d'impôt.

Ainsi, certains des crédits d'impôt créés pour soutenir les entreprises qui investissent en innovation ou en recherche et développement (crédits code 02, 03, 16, 79 et 109), sont dans des secteurs dans lesquels opèrent et investissent des entreprises d'économie sociale.

Le crédit d'impôt relatif à l'investissement et à l'innovation a pour objectif d'encourager les gains de productivité des entreprises dans toutes les régions du Québec en privilégiant davantage celles où l'indice de vitalité économique est plus faible. En 2023, l'enveloppe était de 371,4 M\$ et était inaccessible à des entreprises d'économie sociale qui ont à cœur, de par leur nature, le développement économique et social de ces mêmes régions.

Selon la base de données des entreprises d'économie sociale akcelOS, ce sont quelque 600 entreprises qui sont justement situées dans ces MRC et pour qui ce crédit d'impôt est inaccessible.

Quelques exemples frappants : [Renaissance](#), en 2022, a investi 1 M\$ en R&D sur un chiffre d'affaires de 70 M\$. [Groupe Coderr](#), une entreprise en gestion de matières résiduelles au Saguenay, rapporte des investissements entre 250 et 500 K\$ en R&D annuellement sur un chiffre d'affaires de 16 M\$. Pourquoi ces entreprises n'auraient-elles pas accès à cette mesure financière ?

Si le Québec veut réellement être compétitif, il ne peut ignorer un secteur de l'économie qui représente 220 000 travailleurs et 50 G\$ de chiffre d'affaires lorsqu'il stimule l'innovation. Afin de remédier à la situation, le gouvernement pourrait, dans les secteurs les plus importants de l'économie sociale, mettre en place des programmes de subvention équivalents aux crédits d'impôt disponibles pour les entreprises d'économie sociale.

Cet ajustement permettrait de mettre les entreprises traditionnelles et les entreprises d'économie sociale sur un pied d'égalité et, ainsi, stimuler davantage l'innovation et l'économie au Québec.

**Recommandation** : Créer, dans des secteurs névralgiques, des subventions équivalentes aux crédits d'impôt disponibles pour les entreprises traditionnelles afin de favoriser les investissements dans la recherche et le développement par les entreprises d'économie sociale.



Le Chantier est fier de faire partie du [collectif G15+](#), une organisation qui s'appuie sur le dialogue social pour plaider en faveur d'une société québécoise plus solidaire, prospère et verte. Fondé en mars 2020, le collectif G15+ réunit plus d'une quinzaine d'organisations des secteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la société civile québécoise.

Comme société, ce que nous choisissons de mesurer importe beaucoup. C'est ce qui détermine la priorité consacrée aux enjeux sociétaux et l'orientation des politiques publiques. En d'autres mots, la direction prise par toute une société.

Fruit d'un imposant travail de co-construction au sein du collectif G15+, des organisations des milieux économiques, financiers, sociaux, syndicaux, environnementaux, académiques et philanthropiques se sont mis d'accord pour la toute première fois sur la façon de mesurer le bien-être des Québécois et des Québécoises.

Partant du principe que le PIB est loin d'être représentatif du bien-être de la société québécoise, le collectif a mis à la disposition des décideurs publics et du grand public 51 indicateurs économiques, sociaux et environnementaux : les [Indicateurs du bien-être](#).

Arrimer ces indicateurs à la planification budgétaire et stratégique de l'État permettrait de mieux évaluer les impacts des décisions budgétaires du gouvernement sur l'environnement et le bien-être de la population québécoise.

Le Chantier se joint aux recommandations du collectif G15+ et fait la recommandation suivante.

**Recommandation :** Intégrer les indicateurs du bien-être du collectif G15+ dans les cadres d'analyses budgétaires dans l'objectif de placer davantage l'environnement ainsi que le bien-être des citoyens au cœur des actions des décideurs publics.



## **Initiative immobilière communautaire**

Avec la hausse fulgurante des loyers, le monde communautaire n'est pas épargné. En effet, les montants dépensés par les organismes communautaires pour se loger ne font qu'augmenter. Ainsi, ces organismes n'ont d'autre recours que de se tourner vers le gouvernement pour bonifier leurs enveloppes. Le gouvernement bonifie ces enveloppes afin d'assurer les services essentiels de ces organismes, pour voir une part de plus en plus importante des budgets être transférées directement dans les poches des propriétaires d'immeubles.

Cette situation critique met en péril les Québécois et les Québécoises en situation vulnérable qui comptent sur les services de ces organismes, que ce soit en aide alimentaire, en hébergement de secours, en employabilité, en intégration pour les personnes immigrantes et tant d'autres domaines essentiels.

L'[Initiative immobilière communautaire du Grand Montréal](#) est une solution à ce grave problème. Il s'agit d'un fonds d'investissement conçu spécifiquement pour les organismes communautaires afin de les aider à accéder à la propriété de locaux adéquats en fonction des besoins de leur milieu.

Née en 2021 à la suite de la mobilisation de plusieurs acteurs du milieu, dont Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartiers, des acteurs philanthropiques, des investisseurs institutionnels (fonds de travailleurs, bureaux de gestion familiale), ainsi que des apports de la Ville de Montréal et du gouvernement fédéral, l'initiative a démontré des résultats probants. Plus d'une vingtaine d'organismes ont bénéficié de prêts qui leur ont permis d'obtenir un accompagnement, de sortir des immeubles du marché spéculatif ou de devenir propriétaires occupants de leurs propres espaces et de les aménager de façon adaptée pour mieux desservir leurs communautés.

L'initiative poursuit donc son projet avec un désir d'expansion sur tout le territoire québécois, où les besoins sont tout aussi criants que dans la région métropolitaine. Cette mise à l'échelle, en collaboration avec la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC), vise une capitalisation de 60 M\$.

Le Chantier fait donc appel au gouvernement du Québec afin de soutenir cette importante initiative. Le soutien en financement mixte aurait un effet de levier structurant. D'une part, en permettant de maintenir des modalités d'emprunt abordables et adaptées pour les organismes. D'autre part, en mobilisant jusqu'à 3 \$ d'investissements privés pour chaque dollar apporté, permettant ainsi de combler leurs exigences en matière de risque et rendement.

**Recommandation :** Soutenir l'élargissement de l'Initiative immobilière communautaire à l'échelle panquébécoise par le biais de l'une des deux interventions suivantes :

- **participer** à la capitalisation de l'Initiative immobilière communautaire panquébécoise à la hauteur de 15 M\$ (sur un besoin total de 60 M\$) par un prêt sans intérêt de rang subordonné et par la compensation d'une partie des coûts d'opération du fonds, soit 900 K\$ pour 5 ans; **OU**
- **soutenir** l'ensemble des coûts d'opération de l'Initiative immobilière communautaire panquébécoise durant une période initiale de 5 ans (estimés autour de 2,25 M\$).

## **Fonds de fonds de capital patient au sein de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale**

[Plusieurs initiatives structurantes](#) sont en cours au sein de l'écosystème de l'économie sociale et de l'action communautaire visant la création d'outils financiers adaptés et complémentaires pour aider les organisations collectives à répondre aux défis les plus criants : immobilier collectif et résidentiel, logement communautaire, hébergement adapté, création et diffusion artistique, agroalimentaire, etc.

Depuis des décennies, la finance sociale et solidaire au Québec a développé des produits intéressants et matures, qui agissent en synergie avec les institutions financières et les programmes gouvernementaux pour multiplier et faire perdurer l'impact des interventions conjointes.

La pertinence de ces outils financiers est de plus en plus reconnue par des investisseurs institutionnels privés (acteurs philanthropiques, bureaux de gestion familiale, fonds de travailleurs, etc.) et par les gouvernements de tous les paliers, qui s'inscrivent dans les mouvances de l'investissement d'impact, du financement mixte et de la finance sociale, plus largement.

La création d'un fonds de fonds vise à mobiliser des capitaux publics et privés pour doter l'écosystème d'une source de capital abordable afin de favoriser l'émergence d'outils financiers à fort impact social, répondant aux besoins multiples et adaptés aux réalités des entreprises d'économie sociale et des organismes communautaires partout au Québec.

Plusieurs impacts découleraient de la participation gouvernementale à un fonds de fonds :

- Renforcer l'écosystème de la finance sociale et solidaire en attirant des investisseurs institutionnels privés dans la mouvance de la finance sociale et solidaire grâce aux leviers suivants:
  - Diminution des risques de perte de capital, car les fonds publics assument un rang subordonné.
  - Réduction du coût de capital permettant de bonifier le rendement aux investisseurs privés, considérant que les rendements financiers des outils à fort impact social sont généralement inférieurs au marché.
  - Diversifier les formes d'intervention complémentaires aux programmes gouvernementaux existants pour multiplier et pérenniser l'impact de chaque dollar (cycle vertueux du réinvestissement).
  - Favoriser l'innovation et l'émergence d'outils financiers adaptés aux besoins de différents milieux, créés par et pour les acteurs de ces milieux.
  - Réduire la charge d'analyse pour le gouvernement en centralisant plusieurs demandes potentielles de financement pour la capitalisation abordable de fonds à fort impact social.

L'exemple du Fonds de finance sociale déployé par le gouvernement fédéral est probant et les résultats préliminaires sont positifs. Une formule similaire, mais capitalisée par le provincial avec les intérêts du Québec en premier rang doublerait l'impact de ce premier fonds tout en démontrant l'engagement du gouvernement du Québec pour l'économie sociale et son apport essentiel au bien-être des Québécois et Québécoises.

**Recommandation :** Capitaliser un fonds de fonds à la hauteur de 100 M\$ au sein de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale pour soutenir les outils financiers émergents dans l'écosystème de la finance solidaire. Cette somme peut être apportée sous forme de prêt sans intérêt de rang subordonné.

## **Fonds de résilience du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)**

En 2020, le gouvernement a accordé au Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) le Fonds transition, d'une valeur de 7,5 M\$, avec l'objectif de soutenir les entreprises d'économie sociale existantes dans leurs efforts de relance

dans le contexte de la pandémie. Le fonds était destiné exclusivement aux entreprises d'économie sociale existantes (3 ans et plus) qui entamaient un processus de transformation afin de s'adapter à la réalité post-COVID.

Ce fonds a été un franc succès et il est maintenant épuisé. Plusieurs entreprises ont des dossiers validés pour des investissements du RISQ par le biais du Fonds transition, mais ne pourront profiter de prêts.

Pourtant, le contexte économique et social post-COVID est difficile : l'accroissement des taux d'intérêt et la diminution du pouvoir d'achat causé par l'inflation, combinés avec la rareté de la main-d'œuvre rendent le contexte économique particulièrement complexe pour toutes les entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale.

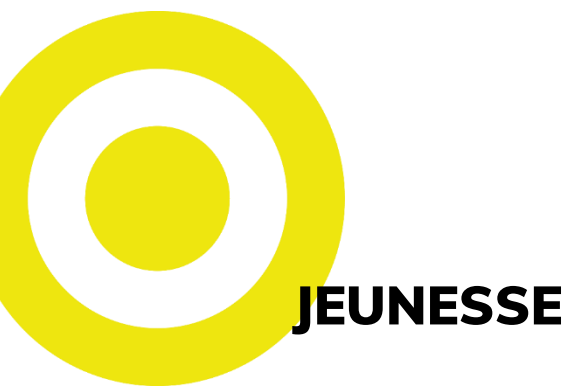
Et, pourtant, s'il y a bien un groupe méritoire d'entreprises, ce sont les entreprises d'économie sociale. En effet, ces dernières répondent aux besoins des populations et des territoires. 80% des entreprises d'économie sociale financées par le RISQ répondent à une nouvelle opportunité commerciale ou permettent de pallier une offre insuffisante de services ou de produits dans une région. 33% offrent une alternative à des entreprises qui détiennent un monopole sur le marché.

Lorsqu'une entreprise d'économie sociale ferme, réduit ses services ou s'empêche de croître en raison du contexte économique difficile, c'est donc la vitalité régionale même qui est affectée. Qui plus est, les entreprises d'économie sociale, par leur gouvernance démocratique et leur ancrage profond dans leur communauté, sont généralement plus prudentes, moins aptes à prendre des risques financiers. Il faut donc les motiver à embrasser les opportunités afin de mieux répondre aux nombreux besoins des populations par une offre de termes avantageux dans les prêts.

Que ce soit dans les services aux aînés, le logement, l'alimentation, le transport régional, les parcs régionaux et plus encore, encourager les entreprises d'économie sociale, c'est encourager le développement des services les plus importants pour la qualité de vie des Québécois et Québécoises.

En ce sens, le Chantier recommande que le gouvernement renouvelle son investissement dans un Fonds de résilience qui se veut une suite logique ambitieuse aux résultats positifs du Fonds transition.

**Recommandation** : Financer un Fonds de résilience à la hauteur de 10 M\$ qui permettrait aux entreprises d'économie sociale de poursuivre leur adaptation à la nouvelle réalité économique.



Au-delà de faire valoir l'importance des entreprises d'économie sociale afin de bâtir une économie plus résiliente, juste et démocratique, les [Pôles d'économie sociale](#), avec le concours du Chantier, sont les acteurs clé de l'émergence de nouvelles entreprises sur le territoire québécois. Ils aident à former la relève entrepreneuriale au sein de SISMIC, un des succès les plus significatifs de collaboration entre le Chantier de l'économie sociale et le gouvernement du Québec.

SISMIC est le seul parcours d'idéation et d'incubation d'entreprises collectives offert aux jeunes de 18-35 ans, disponible partout au Québec et auprès des Premières Nations. Depuis 2018, il a permis à plus de 9 000 jeunes de développer leurs capacités entrepreneuriales. De ces projets portés par ces jeunes, 200 sont devenus de nouvelles entreprises collectives.

Après tout, plus de [70% des jeunes estiment qu'il est important](#) d'évoluer dans une entreprise qui a des principes de gouvernance démocratique et plus de 90% des étudiants universitaires préfèrent évoluer dans une entreprise qui est d'abord viable plutôt qu'une entreprise qui vise d'abord les profits. En ce sens, SISMIC vise dans le mille, créant la fibre entrepreneuriale collective chez les jeunes Québécois et Québécoises.

La recommandation suivante se veut donc une façon de souligner non seulement l'importance de SISMIC, mais également l'aspect stratégique et crucial des investissements dans la jeunesse québécoise.

**Recommandation** : Financer adéquatement le Plan d'action jeunesse afin de permettre le renouvellement du programme SISMIC à hauteur de 1,3 M\$ par an.





## EMPLOI

La situation du marché du travail au Québec est sans précédent. Dans la grande majorité des régions, la pénurie de main-d'œuvre est un obstacle au développement économique des territoires. Paradoxalement, pour un nombre important de citoyens, l'accès à un emploi demeure un défi majeur avec, par exemple, quelque 70 000 personnes soit en chômage long terme ou sur l'assurance sociale et près de 200 000 jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEEF).

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a d'ailleurs identifié cet enjeu dans son Plan d'action des services publics d'emploi 2023-2024. Une des six orientations retenues est de rejoindre des bassins de clientèles sous-représentées sur le marché du travail et d'adapter les services pour répondre à leurs besoins particuliers.

Les entreprises d'économie sociale sont particulièrement indiquées pour intégrer les personnes éloignées du marché du travail et les accompagner vers l'emploi. En partenariat avec Services Québec, les entreprises collectives contribuent à plus de 70% de l'atteinte des cibles en insertion et intégration au marché du travail.

Les services offerts par ces organisations sont possibles par des ententes avec Services Québec, via le Fonds de développement du marché du travail (FDMT). Ce fonds est constitué à 32% par du financement du gouvernement du Québec et a 68 % de transferts fédéraux. Or, le non-renouvellement de certains aspects des ententes sur la main-d'œuvre et le marché du travail avec le gouvernement fédéral laisse un trou de 145 M\$ dans le secteur de l'employabilité.

Dans le contexte actuel, les services d'employabilité sont essentiels pour hausser la productivité des entreprises québécoises et faire face à la pénurie de main-d'œuvre. Ce trou de financement aura un effet délétère sur la réussite de cette mission.

Nous invitons donc le gouvernement à bonifier l'enveloppe en employabilité afin de s'assurer que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ait la capacité financière pour maintenir la qualité et la quantité des services d'employabilité. Sans ces bonifications, des milliers de citoyens perdront accès à des services essentiels pour leur intégration sur le marché du travail et des employeurs perdront un bassin de potentiels employés.

**Recommandation** : Accorder au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale une bonification de 145 M\$ de son enveloppe en employabilité afin de combler le déficit laissé par le non-renouvellement de certaines bonifications des ententes Canada-Québec relatives au marché du travail et à la main-d'œuvre.



# CONCLUSION

**L'économie sociale est une force distinctive du Québec.** Lorsque les temps sont fastes, que les taux d'intérêt sont bas et que la progression de la richesse des Québécois et des Québécoises semble se faire par elle-même, il est trop facile d'oublier que cette richesse est construite à même un écosystème de services sociaux, d'éducation, de logements abordables, de soins aux aînés, de soins à la petite enfance et la myriade d'autres services de proximité aux individus dont le Québec peut être si fier.

L'économie sociale fait partie intégrante de cet écosystème, en donnant aux Québécois et aux Québécoises un moyen concret de s'impliquer au sein d'entreprises d'économie sociale dans un projet économique et social qui génère des retombées pour leurs communautés. Les entreprises d'économie sociale sont un moyen d'allier la lutte aux changements climatiques à une économie plus démocratique; de réduire les inégalités tout en augmentant la richesse; de créer des entreprises fortes, indépendantes, productives, innovantes et qui ont, en plus, un désir d'enrichir leurs communautés et pas seulement leurs actionnaires.

Alors que nous avançons vers un moment économique plus trouble, le gouvernement peut, avec son budget 2024-2025, investir dans l'économie sociale en appliquant les recommandations citées dans ce document et ainsi assurer non seulement la pérennité de ces entreprises, mais également de favoriser le bien-être des Québécois et des Québécoises. **Investir dans l'économie sociale, c'est investir dans le Québec.**



## Pour information

### Jacob Homel

Directeur Affaires publiques  
Chantier de l'économie sociale  
Cellulaire: 438-764-0368  
[jacob.homel@chantier.qc.ca](mailto:jacob.homel@chantier.qc.ca)